
Constituer le dossier de demande d'aide financière

Le dossier à fournir à la Carsat est composé des éléments suivants :

Documents administratifs

- Courrier de demande d'aide financière,
- Fiche d'identification du gestionnaire et de la structure à compléter (**annexe 3**)
- Statuts du demandeur et extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement,
- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales.

Documents techniques

- Note d'opportunité comportant l'estimation des besoins,
- Description détaillée du projet (situation actuelle en cas d'opération de modernisation, situation après réalisation des travaux, planning prévisionnel),
- Permis de construire,
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100^{ème},
- Etat détaillé des surfaces,
- Conditions de prise en compte des critères visant à inscrire le projet dans le cadre d'un dispositif de développement durable (approche économique, environnementale et sociale),
- Dispositions prévues pour informer le public de l'aide financière accordée par la Carsat.

Documents financiers

- Devis détaillé,
- Plan de financement avec copie des accords obtenus,
- Convention de gestion passée entre le propriétaire de la structure et le gestionnaire.

Documents relatifs à la vie dans l'établissement

- Descriptif de la population (Régime de retraite principal, GIR, âge, sexe),
- Projet de vie sociale ou projet d'activités et d'animation, planning des activités,
- Règlement intérieur,
- Tarifs des prestations proposées,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations, clubs...).